

Je me tourne vers l'Orient, et laissez-moi d'abord signaler la modification de la situation là-bas. Il est vrai, je crois, que notre commerce avec l'Orient est aujourd'hui plus grand que ne l'était le commerce du Canada avec la Grande-Bretagne à l'époque où sir Wilfrid Laurier est arrivé au pouvoir. Notre commerce avec le Royaume-Uni atteignait alors un certain chiffre. On m'informe que ce chiffre est surpassé à l'heure actuelle par le total du volume du commerce du Canada avec l'Orient. Or, le volume du commerce est l'indice d'une variété d'intérêts qui prennent de plus en plus d'importance. Quoi qu'il soit absolument désirable,—et je partage l'avis de mon honorable ami (M. Bennett) sur ce point,—que nous augmentions le nombre de nos commissaires du commerce stationnés dans les différentes parties du monde, il ne faut pas oublier qu'aucun commissaire de par ses fonctions n'a le droit d'approcher les ministres du pays où il exerce son activité, pas plus du reste qu'il n'est autorisé à parler au nom du gouvernement dont il est l'employé. Il ne représente pas le gouvernement de son pays; il est tout simplement l'agent d'un département du service public.

Et j'ajouterai que notre gouvernement a reçu de la part des commissaires de commerce stationnés dans les différentes parties du monde des réclamations réitérées afin que leur statut soit amélioré; ils réclament qu'on les revête d'un certain statut diplomatique; ils sont d'avis que le Canada souffre du fait qu'ils ne jouissent pas d'un statut leur permettant dans l'intérêt du Dominion d'entretenir avec le gouvernement des pays où ils exercent leurs fonctions les relations qu'ils devraient avoir.

Nous avons nommé un représentant du Canada aux Etats-Unis. Nous avons l'intention de nommer en France un ministre canadien, qui sera notre unique représentant canadien sur le continent européen; nous voulons aussi nommer un ministre du Canada à Tokio lequel sera notre unique représentant en Asie.

Ce n'est assurément pas agir trop à la hâte, dans l'état actuel de nos relations internationales, que de nommer un représentant en Europe, un autre en Asie et un troisième aux Etats-Unis avec le rang de ministres plénipotentiaires et qui seront en mesure de rencontrer les diplomates et les ministres des autres pays sur un pied d'égalité. Et, en toute cette affaire, j'en donne l'assurance à mon honorable ami, nous ne visons pas du tout à affirmer notre statut. Telle n'est pas notre manière de voir. Il n'est pas du tout nécessaire d'affirmer notre statut; il nous est concédé et nous n'avons pas à nous faire du mauvais sang de ce chef. Cependant, voici

[Le très hon. Mackenzie King.]

la thèse que nous soutenons: Si le Canada jouit de l'égalité de statut, nous devons également assumer notre part de responsabilité en ce qui regarde nos propres affaires, extérieures aussi bien qu'intérieures, en tant qu'elles concernent les relations du Canada avec les autres pays du monde. Nous désirons assumer la responsabilité, que comporte notre titre de nation dont le volume d'affaires extérieures s'accroît sans cesse, et que nous sommes censés assumer étant donné la situation du Canada à l'heure qu'il est. Voilà qui est essentiel, je le soumets respectueusement, à la coopération efficace du pays avec les autres parties de l'empire.

Puis-je faire une autre observation en ce qui regarde notre représentation en Orient. J'aborde à cette heure l'examen d'un problème de large envergure et j'ose espérer que cette Chambre recevra mes remarques comme découlant de la profonde et sincère conviction que j'ai de leur importance en ce qui regarde les relations du Canada avec l'Orient. A la convention conservatrice à laquelle mon honorable ami a pris part, j'ai constaté avec regret qu'entre plusieurs résolutions on en ait adopté une décrétant l'exclusion des Orientaux du pays. Loin de moi l'idée de mettre en doute les motifs de qui que ce soit touchant le dépôt et l'adoption de cette résolution. A l'exemple d'un honorable membre de la gauche, je suis disposé à admettre qu'en réalité elle est susceptible d'une autre interprétation que celle qu'on lui prête. Je tiens à établir clairement l'attitude que je prends sur cette question. Pour ce qui est du désir de maintenir la prépondérance de la race blanche au Canada et particulièrement en Colombie-Anglaise; pour ce qui est du désir de maintenir le mode de vie de nos classes laborieuses en Colombie-Anglaise, je ne le cède à personne dès qu'il s'agit de l'idée qu'il faut empêcher les gens de cette province de subir la concurrence des races orientales. M'est avis que le nombre des immigrants orientaux est déjà excessif; nous avons toutes les raisons au monde d'adopter toutes les mesures compatibles avec les bonnes relations et le bon vouloir que nous devons maintenir avec les autres nations, afin d'échapper aux sérieuses conséquences qu'entraînerait une immigration nombreuse des artisans orientaux au Canada. Cependant, voici ma manière de voir: Dans ses relations avec les pays étrangers, un pays avec la population de l'importance du Canada ne peuvent se payer le luxe d'ignorer les susceptibilités des nations avec lesquelles nous trafiquons et avec lesquelles nous entendons trafiquer pour des années à venir. Or, les honorables membres sont au fait qu'il n'y a pas d'expression qui sonne plus mal à